

## VILLE DE CARCASSONNE

N° 23177

### DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 03 Juillet 2020  
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### **MISE À DISPOSITION DU THÉÂTRE JEAN-ALARY LE 17 JUIN 2023 DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE CORÉALISATION AVEC L'ASSOCIATION "TEMPO DANSE"**

\*\*\*\*\*

La Commune de Carcassonne qui entend poursuivre sa politique volontariste d'éducation artistique et culturelle met à disposition de l'association « Tempo Danse » représentée sa présidente Marianne Baillaud, dont le siège social est 29 rue Paul Lacombe - 11000 Carcassonne, le Théâtre Municipal Jean-Alary.

La présente mise à disposition est consentie pour le samedi 17 juin 2023.

Le tarif de location, conformément à la délibération N°8 du 30 juin 2021, est fixé comme suit :

- Location salle : 1750€ HT soit **2100€ TTC**.

J'ai donc décidé que l'occupation de cette salle municipale fera l'objet de la conclusion entre les parties d'un contrat de coréalisation.

Carcassonne, le 15 juin 2023

Le Maire,  
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20230615-10996-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2023

Affichage : 23/06/2023